

**ÉGYPTE
FEUILLE DE ROUTE
POUR LA
RÉPRESSION**

**LA FIN DES VIOLATIONS
DES DROITS HUMAINS
EST LOIN D'ÊTRE ACQUISE**

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



INTRODUCTION

À la veille du troisième anniversaire de la « révolution du 25 janvier », les perspectives restent sombres en Égypte en ce qui concerne les droits humains. Parmi les facteurs de déclenchement du soulèvement de 2011 figuraient en bonne place les niveaux croissants de pauvreté et d'inégalité, la montée en flèche du chômage, une corruption endémique, des brutalités policières et autres cas de violations des droits humains. Après trois années d'une transition chaotique, caractérisée par des cycles sans fin de manifestations de rue, d'effusions de sang et de répression, de référendums et d'élections, les causes profondes de la révolte non seulement subsistent, mais se sont même parfois aggravées. Avant chaque élection, les gouvernements successifs ont promis la stabilité, à laquelle aspirent des millions d'Égyptiens durement frappés par la détérioration des conditions socio-économiques. Les promesses de stabilité n'ont, cependant, pas été tenues et le mot d'ordre du soulèvement - « pain, liberté, justice sociale » - reste sans écho. Au contraire, les droits humains ont connu en Égypte un certain nombre de revers, plus encore après la destitution du président Mohamed Morsi en juillet 2013 et la mort de près de 1 000 de ses partisans le 14 août 2013 au cours de la dispersion de sit-in par les forces de sécurité.

La dernière étape de cette longue route, sinueuse et défoncée, suivie par l'Égypte pour parvenir à la « stabilité » et à la « démocratie », a été le référendum national organisé les 14 et 15 janvier 2014 sur la Constitution post-Morsi. Les autorités égyptiennes attachaient une grande importance à cette première consultation populaire suite au limogeage de Mohamed Morsi pour prouver leur légitimité et leur popularité ainsi que l'appui du peuple à la nouvelle feuille de route. Le vote s'est, cependant, déroulé au milieu d'un climat de répression croissante à l'encontre des voix dissidentes qui se manifestaient à travers tout l'éventail politique. Au cours de la période précédant le référendum, les autorités égyptiennes ont cherché à contrôler les prises de parole et ont clairement fait savoir qu'il était exclu que le « non » l'emporte et même que s'exprime quelque critique que ce soit.

Malgré des craintes d'affrontements sanglants, étant donné que les partisans de Mohamed Morsi avaient appelé à boycotter le référendum et à manifester pour son rejet, les opérations de vote se sont déroulées sans violence notable, à l'exception d'un attentat à la bombe contre un tribunal du Grand Caire et de cinq décès au moins liés à des violences. Celles-ci ont été imputées aux Frères musulmans et les forces de sécurité ont arrêté 444 personnes accusées d'avoir essayé de troubler les opérations de vote¹. Le « oui » l'a emporté, comme prévu, à une retentissante majorité de 98 % des votants, le taux de participation dépassant 38 %. La nouvelle Constitution, bien qu'apportant des améliorations à celle de 2012, est cependant loin de répondre aux obligations internationales de l'Égypte en matière de droits humains. En effet, elle accorde une trop grande autonomie aux forces armées, autorise le jugement de civils par des tribunaux militaires, établit des discriminations à l'égard des étrangers et laisse la porte ouverte à des restrictions injustifiées touchant les droits à la liberté d'expression et à la liberté de réunion².

Malgré l'importance accordée par les autorités à la capacité du référendum de restaurer la « stabilité », ce n'est pas par un tel dispositif magique que le pays va se retrouver sur la bonne voie et que tous ses maux vont disparaître. L'Égypte risque de s'éloigner encore plus de la réalisation des aspirations de la « révolution du 25 janvier » si elle ne s'attaque pas à l'impunité, n'empêche pas que soient commises de nouvelles exactions policières, n'abroge pas les lois répressives et ne permet pas aux critiques pacifiques de se faire entendre dans les médias, dans la rue, dans les universités et où que ce soit.

Ceux qui, pleins d'espoir, réclamaient « pain, liberté et justice sociale » au cours des 18 premiers jours de la « révolution du 25 janvier » ont vite vu leur exultation initiale provoquée par la chute de

Hosni Moubarak le 11 février 2011 éclipsée par les violations de droits humains commises par ses successeurs. Le pouvoir détenu pendant 17 mois par le Conseil suprême des forces armées (CSFA) a été entaché par de graves atteintes aux droits humains comme, notamment, l'emploi excessif et injustifié de la force par la police et l'armée, le recours à la torture ou à d'autres mauvais traitements, les procès militaires de milliers de civils et les restrictions imposées à la liberté d'expression. Les Égyptiens, appelés à choisir entre, d'une part, un candidat perçu par beaucoup comme étant un reliquat du régime Moubarak et, d'autre part, un membre de la confrérie des Frères musulmans, ont, par une faible marge, élu Mohamed Morsi en juin 2012. Ce dernier avait promis d'être le président de « tous les Égyptiens » et d'honorer les sacrifices de ceux qui avaient été abattus lors des manifestations ayant permis son élection. Promesses rapidement brisées.

Dès le début, Mohamed Morsi a suscité la méfiance de tout un éventail de protagonistes : militants indépendants aussi bien que partis politiques laïcs, membres éminents d'institutions publiques, élite du monde des affaires et personnalités à la voix influente auprès du public. La manière de gouverner de Mohamed Morsi s'est révélée être un facteur de dissensions, et une série d'erreurs politiques et d'atteintes aux droits humains ont précipité sa chute en juillet 2013, tout juste un an après son entrée en fonction. Pour beaucoup, le point de rupture a été atteint en novembre 2012 quand Mohamed Morsi s'est attribué des pouvoirs considérables et a interdit aux tribunaux de contester ses décisions, d'où l'apparition d'un vaste mouvement de colère et de protestation dans toute l'Égypte. Le passage à la hâte d'une constitution controversée, boycottée par l'opposition politique, a encore accentué les divisions au sein de la société, et le point culminant a été atteint avec les sanglants affrontements entre partisans et adversaires de Mohamed Morsi en décembre 2012, épisode avant-coureur de ce qui allait se produire en été 2013³.

Les droits humains ont été foulés aux pieds pendant la courte présidence de Mohamed Morsi qui, plutôt que de prendre des mesures pour réformer les forces de sécurité et les tenir responsables des exactions, a recherché leur appui en les absolvant de leurs méfaits, dont notamment le massacre d'au moins 45 manifestants auprès de la prison de Port Saïd en janvier 2013⁴. Le gouvernement a aussi essayé de faire adopter à marche forcée des lois réprimant la liberté de réunion et la liberté d'association, il a emprisonné ou harcelé par voie judiciaire des militants de l'opposition et divers autres critiques, y compris des comédiens et des journalistes. Les autorités ont en outre sapé les droits des femmes, aux termes de la Constitution de 2012, et se sont abstenues d'agir pour combattre les agressions sexuelles subies par des femmes au voisinage de la place Tahrir pendant les manifestations. Tout au long de la présidence de Mohamed Morsi, le nombre d'attaques sectaires dirigées contre des chrétiens coptes et des musulmans chiites ainsi que celui des condamnations pour blasphème se sont accrus, sur un fond de discours sectaires incendiaires lancés par certains des partisans de Mohamed Morsi et du mouvement affilié des Frères musulmans⁵.

Les tensions et le mécontentement croissants à l'égard de la présidence de Mohamed Morsi ont atteint leur point culminant avec les appels à manifester massivement le 30 juin 2013, jour du premier anniversaire de l'investiture de Mohamed Morsi. Des millions d'Égyptiens ont répondu à l'appel du mouvement « Tamarud » (« rebelle ») en signant des pétitions en faveur d'élections anticipées et en descendant dans la rue pendant que les partisans du président occupaient un certain nombre de places publiques, et tout particulièrement la place Rabaa al Dawiyya, au Caire. Des heurts sanglants entre les deux camps ont précédé l'allocution du ministre de la Défense Abdel Fattah al Sisi, le 3 juillet 2013, qui annonçait que Mohamed Morsi n'était plus président et que la Constitution de 2012 était suspendue. Le président déchu et ses conseillers ont été mis en état d'arrestation et placés en détention sous la garde de l'armée⁶. Dans un geste de défi, les partisans de Mohamed Morsi ont continué à protester tandis que les forces de sécurité recouraient à une force meurtrière, excessive et injustifiée. C'est ainsi qu'en juillet 2013 elles ont abattu plus de 50 manifestants, rien qu'au Caire, en face du club de la Garde républicaine, où l'on pensait que Mohamed Morsi était détenu, et 80 autres sur la route de Nasr⁷. Finalement, les autorités, avec un

niveau de violence jamais observé même pendant les 18 premiers jours de la « révolution du 25 janvier », le 14 août 2013, ont dispersé le sit-in des partisans de Mohamed Morsi. Plusieurs centaines de personnes ont été tuées par les forces de sécurité qui ont fait un usage injustifié et sans précédent de la force meurtrière afin de dégager l'espace public occupé par les manifestants pro-Morsi. Les partisans de Mohamed Morsi ont été à nouveau durement touchés deux jours plus tard, quand les tirs aveugles des forces de sécurité ont causé la mort de 97 personnes au voisinage de la place Ramsès.

La plus grande manifestation suivante, organisée le 6 octobre 2013, a aussi été dispersée au moyen d'une force meurtrière excessive, qui a fait 49 morts⁸. Les partisans de Mohamed Morsi ont continué, malgré la répression, à organiser régulièrement des manifestations, mais de moindre ampleur, notamment le vendredi et dans des universités. On évalue à 1 400 le nombre des personnes décédées depuis le 30 juin 2013 dans le cadre de manifestations ou de diverses autres situations de violence politique⁹. Depuis le renversement de Mohamed Morsi, les forces de sécurité ont arrêté des milliers de personnes perçues comme étant des membres ou des partisans de la confrérie de Frères musulmans, y compris ses principaux dirigeants, et le président déchu lui-même. Victimes de mesures de répression rappelant celles du régime de Hosni Moubarak, les dirigeants des Frères musulmans ont été incarcérés, ont dû prendre la fuite ou entrer dans la clandestinité, sous la menace d'accusations pour incitation à la violence ou pour actes de violence, et il leur est donc devenu difficile de mobiliser le mouvement.

Les partisans de Mohamed Morsi n'ont pas été les seuls à payer le prix de son éviction. Depuis son renversement, les communautés coptes ont été de plus en plus prises pour cibles et transformées en boucs émissaires car perçues comme ayant soutenu la destitution de Mohamed Morsi. Les attaques sectaires ont pris une ampleur sans précédent à la suite de la dispersion de sit-in pro-Morsi au Caire le 14 août 2013. Des foules en colère, armées d'armes à feu, de couteaux et de barres métalliques ont saccagé, pillé et incendié des églises ainsi que des commerces et des habitations appartenant à des chrétiens tandis que les forces de sécurité n'intervenaient pas. Quelque 200 propriétés de chrétiens ont été attaquées et 43 églises gravement endommagées dans tout le pays. Quatre personnes au moins ont été tuées ce jour-là¹⁰. Les autorités égyptiennes se sont empressées de qualifier ces attaques de « terroristes » et d'exprimer leur indignation, mais en s'abstenant de lancer des enquêtes satisfaisantes, impartiales et indépendantes concernant notamment la défaillance des forces de sécurité à prévenir et à mettre fin aux attaques. Il leur appartient encore d'assurer aux victimes justice et réparation. Bien que certains dirigeants des Frères musulmans se soient dissociés des actes de violence, d'autres, du haut de tribunes comme celle de la place Rabaa al Adawiya, ont attisé les sentiments de haine à l'encontre des coptes rendus responsables de la destitution de Mohamed Morsi ainsi que des exactions infligées à ses partisans¹¹. L'emploi d'un langage dangereux à connotation sectaire persiste encore à ce jour, et notamment sur le site officiel « Ikhwan Online¹² ».

Le gouvernement égyptien, dans ses actions répressives contre les Frères musulmans, a repris l'argument couramment utilisé sous le régime de Hosni Moubarak de « lutte contre le terrorisme ». C'est un fait qu'au cours des mois qui ont suivi la destitution de Mohamed Morsi, des postes de contrôle militaires, des membres du personnel de la sécurité et des bâtiments gouvernementaux ont vu une augmentation des attaques de la part de groupes qualifiés par les autorités de « terroristes ». Lors de l'un des incidents les plus sanglants survenu le 19 août 2013, 25 conscrits des Forces centrales de sécurité, la police anti-émeute, sont tombés dans une embuscade sur la route et ont été abattus par des hommes armés. Si les violences ont surtout touché, dans une mesure disproportionnée, la région troublée du Sinaï-Nord, elles se sont aussi manifestées dans d'autres parties du pays. Ainsi, lors d'un autre incident meurtrier, une voiture piégée a explosé devant la Direction de la sécurité, dans la ville de Mansoura dans la région du Delta, le 24 décembre 2013, faisant 16 morts et des centaines de blessés parmi le personnel de sécurité et même des résidents. Les autorités, sans fournir aucun élément de preuve, en ont aussitôt accusé les Frères musulmans,

désignés comme étant une organisation « terroriste », bien qu'un groupe armé, Ansar Bait al Maqdis, ait revendiqué la responsabilité de l'attaque, ainsi d'ailleurs que celle de la tentative d'assassinat du ministre de l'Intérieur, Mohamed Ibrahim, le 5 septembre 2013. D'après les statistiques officielles, au moins 95 agents de la sécurité ont péri dans des attaques violentes survenues depuis la destitution de Mohamed Morsi.

Amnesty International condamne tant les attaques aveugles que celles qui visent des civils. Le gouvernement égyptien a le droit et le devoir de protéger toute vie et de poursuivre les responsables de pareils crimes, mais les droits humains ne doivent pas être sacrifiés au nom de la « lutte contre le terrorisme ».

Le discours de l'État sur le retour à la voie de la « démocratie » et sur la « lutte contre le terrorisme », constamment repris par les médias publics et privés, a trouvé un écho parmi un public mécontent, alors que la haine et les soupçons à l'égard des Frères musulmans atteignaient des niveaux extraordinaires voisinant fréquemment l'hystérie. Au milieu d'un environnement profondément polarisé, les exactions policières ne suscitent guère d'indignation publique et se poursuivent donc avec la même intensité. Pendant et après la « révolution du 25 janvier », la police était confrontée à la colère du peuple. Nombreux étaient ceux qui exigeaient que des comptes et que la justice soient rendus au nom des « martyrs » abattus par les forces de sécurité. Les gouvernements successifs ont rendu hommage aux manifestants tués et blessés en promettant des réparations, promesses restées vaines. La justice est restée insaisissable puisque, des agents de la sécurité poursuivis devant les tribunaux pour avoir tué des manifestants, tous à quelques rares exceptions ont été acquittés. Les brutalités policières ont continué et aucune mesure sérieuse n'a été prise pour réformer les forces de sécurité. Après les manifestations du 30 juin 2013, les chances de voir une application de l'obligation de rendre des comptes, une réforme du secteur de la sécurité et la suspension des auteurs présumés de violations pour qu'ils ne récidivent pas semblent encore plus minces.

La société égyptienne s'est de plus en plus polarisée, comme l'illustrent les discours binaires tenus parallèlement par les autorités intérimaires et par les partisans de Mohamed Morsi. D'un côté, le discours officiel refuse toute responsabilité en matière de violations des droits humains ou bien justifie les actions entreprises par la nécessité de sauver l'Égypte du « terrorisme » et de l'instabilité. Ses défenseurs ne trouvent rien à redire à la répression contre les Frères musulmans, à l'emploi de la force pour disperser leurs sit-in et leurs manifestations, à la fermeture de leurs voies de communication, au vote de lois limitant le droit à la liberté de réunion ni à l'organisation de vastes coups de filet. Le discours de l'autre camp évoque un projet de « coup d'État » militaire, soutenu par un « État dans l'État » et les anciens du régime Moubarak pour renverser un président élu démocratiquement. Il minimise l'opposition populaire réelle contre Mohamed Morsi et les Frères musulmans, et rejette les éléments qui indiquent que certains de ses partisans ont recours à la violence et à la torture et attisent la haine et fomentent des attaques sectaires.

Rares sont les voix qui rejettent ces deux types de discours et qui critiquent le bilan en matière des droits humains des deux camps. On peut citer parmi elles quelques organisations non gouvernementales (ONG) et quelques militants défenseurs des droits humains, qui ont régulièrement recensé et dénoncé les violations commises sous les régimes successifs de Hosni Moubarak, du Conseil suprême des forces armées, de Mohamed Morsi et du président par intérim actuel, Adly Mansour. L'espace dans lequel ils pouvaient s'exprimer s'est maintenant rétréci, surtout dans les médias tant publics que privés. Ils ont, au contraire, à faire face à une campagne médiatique violente qui vise à les discréditer en les qualifiant de « traîtres » et d'« agents » des ennemis de l'Égypte, aux motivations cachées. Certains des noms associés de près à la « révolution du 25 janvier », comme Ahmed Maher, l'un des fondateurs du Mouvement des jeunes du 6 avril, ainsi qu'Alaa Abd el Fattah, blogueur et militant de l'opposition, se retrouvent derrière les barreaux pour avoir enfreint la nouvelle loi répressive sur la liberté de réunion. Le harcèlement judiciaire de

7 Égypte. Feuille de route pour la répression.
La fin de violations des droits humains est loin d'être acquise.

militants connus de l'opposition, y compris de ceux qui critiquent fortement les Frères musulmans, montre que le gouvernement est prêt à étouffer toute forme d'opinion dissidente dans l'ensemble des milieux politiques et qu'il ne se limite pas à réprimer les partisans des Frères musulmans. Tout ceci est de mauvais augure pour l'avenir de l'Égypte, car seuls des esprits indépendants pourront aller au-delà de toutes considérations politiques et défendre les victimes de violations des droits humains, quelle que soit leur affiliation politique, et continuer à lutter pour que l'Égypte devienne un pays respectueux de l'état de droit et des droits humains.

En dépit de l'argument présenté par les autorités, pour qui le triomphe du « oui » au référendum sur la Constitution prouve un retour à la normalité et l'appui du peuple à leur feuille de route, l'Égypte reste dans une impasse ; en effet, de nombreux dirigeants des Frères musulmans sont incarcérés ou risquent d'être poursuivis et ceux qui restent de l'opposition « révolutionnaire » sont soumis à des attaques. Le cycle des exactions ne sera, cependant, brisé que lorsque les principes du droit s'appliqueront à tous, quels que soient le rang et l'affiliation politique, et que les forces de sécurité répondront des actes commis avant, pendant et depuis la « révolution du 25 janvier ».

Ce rapport détaille les principaux motifs de préoccupation d'Amnesty International quant à l'évolution de la situation des droits humains en Égypte depuis la destitution de Mohamed Morsi en juillet 2013. Le premier chapitre expose les mesures restrictives imposées à la liberté d'expression et de réunion dans un effort visant ostensiblement à étouffer toutes les voix critiques. Il commence par souligner les restrictions apportées aux droits relatifs à la liberté de réunion et d'expression imposées aux partisans du président déchu. Il examine ensuite comment les autorités s'attaquent dans les universités aux manifestations des partisans du président déchu et à tous ceux qui se trouvent au milieu. Il poursuit en décrivant la répression à l'encontre des dissidents, y compris laïcs, surtout après l'adoption en novembre 2013 d'une loi répressive et controversée relative aux rassemblements, ainsi que son immédiate application pour disperser des manifestations pacifiques et arrêter des militants. Le chapitre se termine par une étude des attaques du gouvernement à l'égard des médias perçus comme servant de tribune aux partisans des Frères musulmans. Le deuxième chapitre décrit les tentatives du gouvernement égyptien, qui suit les traces de ses prédécesseurs pour contrôler les organisations indépendantes de défense des droits humains en restreignant la liberté de réunion. Le chapitre 3 fournit un résumé des exactions policières récentes et analyse le climat d'impunité bien ancré ainsi que la passivité des autorités égyptiennes pour enquêter comme il convient sur les actions des membres des forces de sécurité, et encore moins pour les sanctionner, même après le massacre de centaines de manifestants le 14 août 2013. Le chapitre 5 se penche sur un autre sujet de préoccupation, à savoir, la nature de plus en plus sélective de la justice en Égypte. En effet, la justice pénale ne prévoit pas de réparations pour les victimes de violations des droits humains puisqu'elle laisse leurs auteurs en liberté alors qu'elle sanctionne ceux qui critiquent le gouvernement. D'autres sujets d'inquiétude y sont aussi examinés : non-respect du droit à une procédure régulière et diverses irrégularités entachant des procédures judiciaires actuellement en cours contre des partisans présumés des Frères musulmans et d'autres voix critiques. Le rapport se conclut par la présentation d'un ensemble de recommandations à l'intention des autorités égyptiennes pour qu'elles mettent fin à la spirale de violations des droits humains et mettent en route des réformes propres à briser la tradition d'impunité et à réaliser les aspirations de la « révolution du 25 janvier ».

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Dans un discours télévisé prononcé le 19 janvier 2013 au sujet des résultats du référendum constitutionnel, le président Adly Mansour a félicité la nation de son choix et a souligné l'engagement du gouvernement en faveur de la démocratie, de la justice et de la non-discrimination. Il a reconnu que la Constitution n'était pas une fin en soi, mais un point de départ sur la voie menant à un meilleur avenir pour l'Égypte. Il a ajouté : « *En adoptant la Constitution, nous avons posé les premières pierres de la future Égypte, un pays qui respectera la liberté et la démocratie, qui introduira les droits et la justice dans le travail et dans la vie, et qui garantira à chacun le droit au pain quotidien, à la liberté et à la dignité humaine.* » L'écart est aveuglant entre ces promesses et la réalité de terrain.

Amnesty International s'inquiète de voir les autorités égyptiennes user de toutes les branches de l'État pour bafouer les droits humains et écraser la dissidence. Elles disposent de tous les moyens nécessaires pour entraîner le pays encore plus loin sur le chemin de la répression : législation répressive et, notamment, la dernière loi sur la liberté de réunion, forces de sécurité non tenues de répondre de leurs actes, prêtes à appliquer ladite loi contre les opposants politiques, et système judiciaire complaisant qui sanctionne les critiques tout en permettant aux auteurs des violations des droits humains de rester libres. À moins que les autorités ne changent de cap et n'honorent leur engagement de respecter les droits humains et l'état de droit, l'avenir de l'Égypte semble bien morne et les espoirs de la « révolution du 25 janvier » n'ont que peu de chances de devenir réalité.

Amnesty International exhorte expressément les autorités égyptiennes à :

Respecter la liberté d'expression et de réunion

- Libérer immédiatement et sans condition tous les prisonniers d'opinion détenus uniquement pour avoir exercé de manière pacifique leurs droits à la liberté d'expression et de réunion ;
- Faire respecter le droit à la liberté d'expression, comme l'a promis le ministre de la Défense Abdel Fattah al Sisi le 3 juillet 2013 ;
- Veiller à ce que toute législation votée pour remplacer la loi 84 de 2002 réponde aux normes internationales relatives à la liberté d'association et n'impose aucune restriction excessive à l'enregistrement des ONG, à leur financement ni à leurs activités ;
- Abroger la loi 107 de 2013 sur les réunions publiques ou la modifier pour qu'elle soit conforme aux normes internationales relatives au droit à la liberté de réunion. Entre-temps, bien préciser à la police et aux procureurs de ne pas appliquer les dispositions autorisant l'arrestation ainsi que des poursuites à l'encontre de manifestants pacifiques.

Respecter la liberté d'association

- Faire en sorte que les ONG en Égypte puissent mener à bien et sans entrave leurs activités dans le pays, conformément au droit à la liberté d'association inscrit dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel l'Égypte est partie.

Combattre l'impunité

- Faire en sorte que les enquêtes sur les violations de droits humains commises depuis le 30 juin 2013, notamment celles menées par la commission d'établissement des faits créée le 21 décembre 2013, soient efficaces, impartiales, indépendantes et conformes au droit relatif aux droits humains et aux normes s'y rapportant. Les enquêtes doivent porter sur tous les cas où les forces de sécurité,

9 Égypte. Feuille de route pour la répression.
La fin de violations des droits humains est loin d'être acquise.

y compris l'armée, auront fait usage d'une force excessive et meurtrière injustifiée contre les manifestants, recouru à la torture et autres mauvais traitements, commis des violences sectaires ainsi que des agressions sexuelles contre des femmes. Les mécanismes chargés des enquêtes doivent disposer du pouvoir de citer à comparaître, de procéder à des perquisitions et à des saisies, et d'obliger les agents du ministère de l'Intérieur ainsi que des forces armées à témoigner, quels que soient leur rang et leur affiliation. Étant donné la politique d'impunité suivie par les autorités ainsi que l'ampleur des violences, le gouvernement doit s'engager à rendre publiques les conclusions des enquêtes et à traduire en justice, quel que soit leur rang, les responsables de violations des droits humains, en appliquant une procédure conforme aux normes internationales d'équité des procès et sans recourir à la peine de mort. Ces conclusions devront aussi être communiquées à diverses instances internationales et, notamment, au Conseil des droits de l'homme ;

- Mener dans un délai raisonnable des enquêtes indépendantes et impartiales sur les cas de violences politiques, au cours desquelles des manifestants des deux camps ont été tués ou blessés par leurs adversaires politiques, afin d'établir les responsabilités de chacun et garantir aux responsables un procès équitable sans recours à la peine de mort ;
- Veiller à ce que toutes les enquêtes portant sur des meurtres respectent les Principes des Nations unies relatifs à la prévention efficace des exécutions extrajudiciaires, arbitraires et sommaires et aux moyens d'enquêter efficacement sur ces exécutions. Leurs conclusions devront être présentées aux autorités judiciaires pour que les responsables soient traduits en justice. Ces autorités judiciaires disposeront de protections efficaces contre toute interférence ou influence d'agents de la police ou de la sécurité ainsi que d'hommes politiques. Les personnes désignées pour mener ces enquêtes devront être intègres et compétentes, dotées de qualifications appropriées et jouir de la confiance des victimes ;
- Veiller à ce que les organismes chargés de collecter des preuves contre les manifestants soient indépendants par rapport aux auteurs présumés des violations des droits humains ou aux organes auxquels ils appartiennent.

Faire respecter le droit à un procès équitable et respecter les droits des détenus

- Autoriser tous les détenus à consulter leurs représentants légaux, à voir leur famille et à recevoir l'assistance médicale qui leur serait nécessaire ;
- Mettre fin à la pratique des procès de civils par des tribunaux militaires ;
- Transférer toute affaire en cours à un tribunal civil pour que soit engagé un nouveau procès, selon une procédure qui suivra les normes internationales d'équité des procès sans recours à la peine capitale, ou libérer les accusés ; ordonner un nouveau procès équitable devant un tribunal civil pour tous les civils déjà jugés par un tribunal militaire ou les libérer ;
- Veiller à ce que tous ceux qui sont détenus sur la base d'une infraction prévue par la loi soient jugés selon une procédure entièrement conforme aux garanties internationales en matière d'équité des procès, ce qui comprend notamment le droit de contester la légalité de leur détention, le droit de disposer de moyens de défense suffisants, comme le droit de consulter un avocat à tous les stades de la procédure, le droit de disposer de suffisamment de temps et de moyens pour préparer leur défense, et le droit de demander un contre-interrogatoire des témoins ;
- Veiller à ce que les personnes détenues ne soient pas soumises à la torture ou autres mauvais traitements et que les conditions de détention soient conformes à l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus des Nations unies ainsi qu'aux Principes fondamentaux relatifs au traitement des détenus ;

- Garantir que les enfants ne soient pas détenus avec des adultes et garantir que les mesures privatives de liberté ne soient appliquées à des enfants qu'en dernier recours ;
- Mener des enquêtes indépendantes et impartiales sur les signalements faits par des détenus d'actes de torture et autres mauvais traitements commis par les forces de sécurité, et notamment les signalements de passages à tabac et de harcèlement sexuel lors de l'arrestation et de la garde à vue ; prendre des mesures garantissant que tous les détenus soient protégés de toute nouvelle forme de torture et autres mauvais traitements.

Amnesty International exhorte tous les dirigeants politiques à condamner les violations des droits humains commises par leurs partisans et les appelle à mettre fin aux violentes attaques lancées contre les partisans de l'autre camp.

Amnesty International exhorte les Etats à :

- Suspendre tous les transferts à destination de l'Égypte d'armes, de munitions, et de matériel connexe utilisés pour commettre de graves violations des droits humains, notamment le gaz lacrymogène, les projectiles aux fins de contrôle des émeutes et leurs lanceurs, les armes de petit calibre, y compris les fusils de chasse, et les armes légères et les munitions correspondantes, ainsi que les véhicules blindés et les hélicoptères militaires. En outre, les États doivent maintenir cette suspension tant que des protections appropriées n'ont pas été mises en œuvre par les autorités égyptiennes afin d'empêcher que les forces de sécurité ne commettent de nouvelles graves violations du droit international relatif aux droits humains lorsqu'elles encadrent des manifestations.

*Traduction réalisée par AI France d'extraits de :
MDE 12/005/2014 – Egypt. Roadmap to Repression. No end in sight to human rights violations.
Février 2014*

11 Égypte. Feuille de route pour la répression.
La fin de violations des droits humains est loin d'être acquise.

NOTES

¹ « "Intérieur" : L'arrestation de 444 personnes qui ont participé à des actions visant à terroriser les habitants et ont tué neuf personnes pendant le référendum », *Al Masry Al Youm*, 16 janvier 2014 : <http://www.almasryalyoum.com/news/details/376693>

² Amnesty International, *Egypt: Constitution draft: improved text amid ongoing violations*, 9 décembre 2013 : <http://www.amnesty.org/fr/library/asset/MDE12/076/2013/fr/d35af073-e3c4-4145-9725-e5624198fdc2/mde120762013fr.html>

³ Amnesty International, *Rampant impunity: Still no justice for protesters killed in the '25 January Revolution'* (Index : MDE 12/004/2013), 24 janvier 2013 : <http://amnesty.org/fr/library/info/MDE12/004/2013/en>. Pour les questions relatives à la Constitution de 2012, voir Amnesty International, *La nouvelle Constitution égyptienne restreint les libertés fondamentales et ignore les droits des femmes*, 30 novembre 2012 : <http://www.amnesty.org/fr/press-releases/egypt-s-new-constitution-limits-fundamental-freedoms-and-ignores-rights-wom>

⁴ Amnesty International, *Égypte. La commémoration du soulèvement bascule dans la mort et la destruction* (Index : PRE01/047/2013), 28 janvier 2013 : <http://www.amnesty.org/fr/for-media/press-releases/egypt-uprising-commemoration-unleashes-death-and-destruction-2013-01-28>

⁵ Pour des exemples de violences sectaires commises sous la présidence de Mohamed Morsi, voir *Égypte. Les coptes doivent être protégés contre les violences motivées par l'intolérance religieuse*, 27 mars 2013 : <http://www.amnesty.org/fr/news/egypt-s-coptic-christians-must-be-protected-sectarian-violence-2013-03-27> ; et Amnesty International, *Égypte : le président Morsi doit envoyer un message clair contre les attaques visant les chiites*, 24 juin 2013 : <http://www.amnesty.org/fr/news/egypt-shia-killings-2013-06-24>

⁶ Amnesty International, *Égypte. Détention au secret du président déchu et de ses conseillers* (MDE 12/040/2013), 26 juillet 2013 : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE12/040/2013>

⁷ Voir Amnesty International, *Égypte. Des preuves accablantes mettent en cause les défaillances des forces de sécurité* (Index : PRE01/342/2013), 10 juillet 2013 : <http://www.amnesty.org/fr/for-media/press-releases/egypt-damning-evidence-points-security-forces-failures-2013-07-10> et Amnesty International, *Égypte. La police doit être contrôlée pour éviter de nouvelles effusions de sang* (Index : PRE01/378/2013), 29 juillet 2013 : <http://www.amnesty.org/fr/for-media/press-releases/egypt-police-must-be-reined-prevent-further-bloodshed-2013-07-29>

⁸ Amnesty International, *Égypte. L'État cautionne un recours systématique à une force excessive de la part des responsables de l'application des lois* (Index : PRE01/540/2013), 14 octobre 2013 : <http://www.amnesty.org/fr/for-media/press-releases/egypt-state-sanctioned-pattern-excessive-use-force-security-forces-2013-10-14>

⁹ Ces chiffres se basent sur des informations fournies à Amnesty International par les morgues et les hôpitaux, et sur les statistiques officielles publiées par le ministère de la Santé et le ministère de l'Intérieur, ainsi que sur des informations publiées par des médias et des ONG.

¹⁰ Amnesty International « *Combien de temps devons-nous subir cette injustice ?* » *En Égypte, les chrétiens sont pris entre les attaques sectaires et l'inaction de l'État* (Index : MDE 12/058/2013), 9 octobre 2013 : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE12/058/2013/fr>

¹¹ Lors de l'annonce télévisée de la destitution de Mohamed Morsi, le pape Théodore II, le Grand Sheik de Al Azhar, Mohamed al Tayeb, et quelques dirigeants politiques étaient présents, et remarquaient le large soutien à la destitution dans tous les secteurs de la population égyptienne.

¹² Par exemple, un communiqué de presse publié le 13 janvier 2014 sous le titre « Appel des Frères musulmans au boycott du référendum du sang et de la destruction » déplore le gel des financements pour les associations caritatives islamiques, redirigés vers des prêtres qui les utiliseraient pour faire du prosélytisme et « mettre en péril l'Islam ». La déclaration est disponible sur : http://www.egyptwindow.net/news_Details.aspx?News_ID=40231